



# EXTRAIT du Registre

## des Décisions du Maire

### N° 2026-21

**OBJET : Signature d'un contrat d'abonnement pour le remplacement de la fibre principale portant sur les produits de communications d'accès à internet et Télécoms d'Alcetis Connect avec la société HMAE (1.4.1 Commande Publique - autres types de contrats)**

-oOo-

**Le Maire de la Ville d'ESBLY,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°14/03/-2026 du 22 mars 2026 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire, notamment son alinéa 4 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**VU** les crédits inscrits au budget 2026,

**VU** les conditions générales de vente applicables à l'ensemble des produits d'Alcetis Connect,

**VU** la demande d'ouverture de compte pour la mairie d'Esbly,

**CONSIDÉRANT** que ce service a pour objet de remplacer la fibre principale ainsi que les deux accès FTTH d'ORANGE, afin d'assurer la continuité des services de téléphonie et d'informatique,

**CONSIDÉRANT** que sa mise en service nécessite l'autorisation de demande d'ouverture de compte pour les installations téléphoniques et informatique du site suivant :

SITES	ADRESSE
MAIRIE	7 rue Victor Hugo

**CONSIDÉRANT** la proposition de contrat d'abonnement établie par la société HMAE sise 40 rue de Lamirault 77090 COLLEGIEN.

...../.....

## DECIDE

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 077-217701713-20260410-2026\_21\_DEC\_B-DE



**ARTICLE 1 :** de signer l'ouverture de compte (Data) pour le site mentionné ci-dessus, avec la société HAMAÉ sise 40 rue de Lamirault 77090 COLLEGIEN.

**ARTICLE 2 :** Les prix de la prestation sont répartis comme suit :

- Demande d'ouverture de compte (Data) :

SITE	Frais de mise en service Montant Forfaitaire HT €	Abonnement mensuel Montant HT €
MAIRIE	540,00	175,00
TOTAL HT	540,00	175,00

Le montant total des frais de mise en service s'élève à **540 € HT**, payable en une seule fois.

Le montant total de l'abonnement mensuel s'élève à **175,00 € HT**, réparti comme suit :

- 160€ pour la fibre optique FTTH jusqu'à 1 Gbit/s
- 15€ pour l'option complémentaire « routeur »

Auxquels pourront s'ajouter, le cas échéant, certains frais supplémentaires.

**ARTICLE 3 :** Que le présent contrat est conclu pour une durée initiale d'un (1) an à compter de sa mise en service. Et sera reconductible tacitement.

**ARTICLE 4 :** Que les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6262 sur les crédits prévus à cet effet au budget de la ville.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur de la ville d'Esbly sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 6 :** La présente décision fera l'objet d'une communication au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Esbly, le 10 avril 2026

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le : **21 AVR 2026**

de l'affichage le : **20 AVR 2026**

de la mise en ligne : **20 AVR 2026**

A Esbly, le **20 AVR 2026**



Le Maire,

**Ghislain DELVAUX**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77000) 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : [www.citoyens.telerecours.fr](http://www.citoyens.telerecours.fr)